

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 2 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 juillet 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2013-07-02-174

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2013

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2013

- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2013
- 100-7 Système téléphonique au bureau municipal

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Formation des pompiers volontaires : RCR, défibrillateur et planche dorsale

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en juin 2013
- 300-2 Rapport des travaux prévus en juillet 2013
- 300-3 Communications
- 300-4 Confirmation d'embauche pour les deux postes de journalier
- 300-5 Niveleuse

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Bilan annuel de l'usine d'épuration
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Confirmation d'embauche pour le technicien en environnement

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai et juin 2013
- 600-3 Inauguration de la plaque généalogique et du musée agricole
- 600-4 Aménagement d'un sentier quad à Bouchette
- 600-5 RCI 2009-206
- 600-6 Balisage de la rivière Gatineau
- 600-7 Sage 31 Milles – Contribution 2013
- 600-8 Concours – Banc décoratif

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Journée de la culture

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Descente de bateau
- Érosion sur le chemin des Peupliers
- Raccordement au réseau d'égout pluvial
- Réparation de la chaussée

Demande de raccordement au réseau d'égout pluvial

M.B. 2013-07-02-175

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le propriétaire du 7 chemin de la Ferme-des-Six à procéder au raccordement de ses gouttières au réseau d'égout pluvial selon les règles de l'art et ce, sous la supervision du personnel municipal, soit l'inspecteur municipal et le directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2013

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2013.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2013

M.B. 2013-07-02-176

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2013 pour un montant total de 134 491.52\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2013

M.B. 2013-07-02-177

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2013 pour un montant de \$48 083.87 et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Système téléphonique au bureau municipal

Première proposition

Considérant que le système téléphonique présentement en place ne répond plus aux besoins du personnel;

Considérant qu'il est impossible, selon notre fournisseur actuel, de procéder à l'ajout de ligne téléphonique et même impossible d'ajouter un poste;

Considérant que certains employés n'ont pas accès à un poste téléphonique;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer les fonds nécessaires pour procéder à l'acquisition d'un nouveau système téléphonique répondant aux besoins de la municipalité et ce, à moindre coût.

Deuxième proposition

Considérant que le système téléphonique présentement en place ne répond plus aux besoins du personnel;

Considérant qu'il est impossible, selon notre fournisseur actuel, de procéder à l'ajout de ligne téléphonique et même impossible d'ajouter un poste;

Considérant que certains employés n'ont pas accès à un poste téléphonique;

Considérant que certaines informations ne sont pas complètes dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller chercher plus d'informations dans ce dossier et de repousser la prise de décision à une prochaine séance de conseil.

Le maire demande le vote sur la deuxième proposition.

La deuxième proposition est rejetée à 4 votes contre 2.

La première résolution est donc adoptée à la majorité.

M.B. 2013-07-02-178

Considérant que le système téléphonique présentement en place ne répond plus aux besoins du personnel;

Considérant qu'il est impossible, selon notre fournisseur actuel, de procéder à l'ajout de ligne téléphonique et même impossible d'ajouter un poste;

Considérant que certains employés n'ont pas accès à un poste téléphonique;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer les fonds nécessaires pour procéder à l'acquisition d'un nouveau système téléphonique répondant aux besoins de la municipalité et ce, à moindre coût. Les crédits pour cette dépense d'environ 6000\$ proviendront du poste « Taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à la majorité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2013.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3 Formation des pompiers volontaires : RCR, défibrillateur et planche dorsale

M.B. 2013-07-02-179

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de retenir les services de la firme « Premiers soins Haute-Gatineau » afin de dispenser la formation RCR et défibrillateur et planche dorsale aux pompiers volontaires de la municipalité. La dépense reliés à cette formation au coût de 105\$ plus taxes par pompier volontaire, soit un montant maximal de 1785\$ plus taxes, sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT
------------	------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés en juin 2013

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics et les employés municipaux, durant le mois de juin, se sont concentrés sur les travaux reliés à l'inauguration de la plaque généalogique au Parc des Bâisseurs et aux différents travaux d'aménagements des parcs municipaux.

300-2 Rapport des travaux prévus en juillet 2013

Note au procès-verbal

En juillet 2013, les employés se concentreront sur les divers travaux de voirie à exécuter sur les chemins municipaux.

300-3 Communications

300-4 Confirmation d'embauche pour les deux postes de journaliers

M.B. 2013-07-02-180

Considérant la résolution M.B. 2013-05-06-133 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2013 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi de deux subventions salariales;

Considérant que dans ladite résolution, les personnes faisant partie du comité de sélection pour l'embauche des candidats pour ces postes sont nommées;

Considérant que les membres du comité qui ont participé aux entrevues, soit le maire Réjean Major, le conseiller Yvon Pelletier, le directeur des travaux publics Stéphane Patry et la directrice générale Claudia Lacroix, ont rencontré en entrevue deux candidats pour combler les deux postes, soit Charles Saumure et Jean Mathieu;

Considérant que ces deux candidats sont admissibles à la subvention salariale octroyée par Emploi-Québec;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'embauche de Charles Saumure et Jean Mathieu comme journaliers au sein de la municipalité de Bouchette pour une période de 26 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux convenu pour chacun. La date de début de l'emploi pour les deux postes : 17 juin 2013. La dépense reliée à ces embauches sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141) et « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222).

Adoptée à l'unanimité

300-5 Niveleuse

Note au procès-verbal

Les membres du conseil demandent un suivi plus rigoureux du contrat d'entretien des chemins d'été.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	-------------------------------------------

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**A- Bilan annuel de l'usine d'épuration****Note au procès-verbal**

Le bilan annuel de l'usine d'épuration pour l'année 2012 a été produit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Un suivi doit être présenté et ce, avant le 30 août 2013. L'Inspecteur municipal est en attente d'informations pour ce sujet.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**400-3 Écocentre et site des lagunes****400-4 Matières résiduelles et matières recyclables****400-5 Confirmation d'embauche pour le technicien en hygiène du milieu**

M.B. 2013-07-02-181

Considérant la résolution M.B. 2013-02-04-049 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013 et mandatant la directrice générale pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2013 » pour la période estivale 2013;

Considérant la note inscrite au procès-verbal de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2013, informant le conseil de la réponse positive reçue pour une subvention relative à un étudiant et ce, pour un poste de technicien en environnement;

Considérant que cette note faisait aussi mention que la directrice générale procèdera à la formation d'un comité de sélection pour ce poste;

Considérant l'appel de candidatures publié par la directrice générale en mai 2013;

Considérant la recommandation du comité de sélection composé de la directrice générale, Claudia Lacroix et de la conseillère au siège numéro 2, Michelyne Bélair;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'embauche d'Alexandra Joly Cross, étudiante, comme technicienne en environnement pour la période estivale, à 40 heures de travail par semaine.

Adoptée à l'unanimité

**Confirmation d'embauche pour le technicien en hygiène du milieu –
Taux horaire**

M.B. 2013-07-02-182

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le taux horaire pour la technicienne en hygiène du milieu sera le même que celui de l'étudiant en 2012.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	------------------------------------------------

600-1CCU

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de mai et juin 2013

Les statistiques relatives aux permis émis durant les mois de mai et juin 2013 sont déposées.

600-3Inauguration de la plaque généalogique et du musée agricole

M.B.2013-07-02-183

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter les différentes dispositions suivantes et ce, en ce qui concerne l'organisation de l'inauguration de la plaque généalogique et du musée agricole :

- La collaboration des pompiers volontaires est demandée et ce, pour le volet circulation et sécurité. Les pompiers volontaires seront rémunérés selon leur taux horaire habituel.
- La collaboration des employés municipaux, soit la directrice générale (Claudia Lacroix), la directrice générale adjointe (Raymonde Tremblay), la commis de bureau (Janick Patry), le directeur des travaux publics (Stéphane Patry) et les deux journaliers (Charles Saumure et Jean Mathieu) est demandée et ces personnes seront compensées en temps ou rémunérées au taux horaire régulier selon leur convenance.
- Le livre « Bouchette et Cameron au fil des ans 1843-1987 » se vendra à partir de maintenant 25\$ l'unité.
- Les logos en épinglettes se vendront 5\$ l'unité.
- Les plumes gravées « Municipalité de Bouchette » se vendront 5\$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité

600-4Aménagement d'un sentier quad à Bouchette

M.B. 2013-07-02-184

Considérant que la pratique du VTT est un loisir apportant des retombées économiques importantes partout où des réseaux de sentier fédérés sont aménagés;

Considérant que la municipalité de Bouchette s'efforce depuis plusieurs années à établir des sentiers fédérés sur son territoire;

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Bouchette a déjà donné son accord pour l'aménagement du sentier Quad à Bouchette;

Considérant qu'un sentier fédéré menant dans la municipalité de Bouchette constituerait un atout majeur de consolidation du réseau de sentiers Quad de la Vallée-de-la-Gatineau en lui ajoutant une boucle qui attirera davantage de quadistes à venir pratiquer ce sport dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'une fois le sentier de Bouchette aménagé il deviendra alors possible d'aménager un nouveau tronçon de sentier en direction sud vers la Ville de Gracefield lequel créera un lien vers la région de Notre-Dame-du-Laus où se trouve le Club Quadrilaus attirant les quadistes de cette région à venir chez-nous via ce nouveau sentier;

Considérant que ce nouveau tronçon de sentier complété vers le sud permettra de rejoindre les sentiers fédérés dans la section ouest de la Vallée-de-la-Gatineau et par le fait même, agrandir la boucle du réseau;

Considérant la situation économique difficile dans laquelle est plongée la Vallée-de-la-Gatineau depuis le déclin régional de la foresterie et de l'agriculture;

Considérant que la *Vallée-de-la-Gatineau* cherche à sortir de sa situation économique difficile en misant entre autres sur la mise en place d'attraits touristiques;

Considérant que les entreprises touristiques de la Vallée-de-la-Gatineau profiteront énormément de la manne que la venue du sentier apportera;

Considérant que la venue du sentier favorisera l'établissement de nouvelles entreprises de services touristiques dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la municipalité de Bouchette est située au centre de la MRC et que l'absence de sentier fédéré de VTT menant dans la municipalité handicape grandement la pratique du Quad dans la région;

Considérant que tous les droits de passage pour le sentier QUAD proposé dans la municipalité de Bouchette ont été obtenus à l'exception d'un passage sur le chemin du Lac-des-Pères d'une longueur de 800 pieds là où le propriétaire a refusé à maintes occasions de donner ce droit de passage;

Considérant qu'après plusieurs excursions en montagne il a été impossible de trouver un autre passage;

Considérant que l'aménagement d'un sentier à l'intérieur de la réserve écologique Père-Louis-Marie sur une largeur de 20 pieds et une longueur de 800 pieds longeant la ligne de démarcation de la réserve le long du chemin du Lac-des-Pères dans la municipalité de Bouchette permettrait de contourner la section de sentier où le droit de passage n'a pu être obtenu et ainsi ouvrir le sentier Quad;

Considérant qu'un relevé GPS du tracé proposé a été effectué;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour faire une demande auprès des représentants du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parc, afin d'obtenir une permission pour aménager la section de sentier tel que décrit ci haut.

Adoptée à l'unanimité

600-5RCI 2009-206

600-6Balisage de la rivière Gatineau

M.B. 2013-07-02-185

Considérant la demande reçue à l'effet de participer financièrement au projet de balisage de la rivière Gatineau;

Considérant que le balisage de la rivière se fait depuis quelques années;

Considérant qu'il serait utile et sécuritaire pour les usagers de la rivière Gatineau que le balisage soit effectué;

Considérant que suite aux vérifications effectuées, les points de repère pour l'installation des balises sont fournis par le ministère à la MRCVG;

Considérant que le responsable de ce projet se sert de ses points de repère lors de l'installation des balises;

Considérant que suite à des vérifications, le balisage se fait jusqu'à la limite nord de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe financièrement à ce projet à raison de 1000\$ pour l'année, soit 500\$ immédiatement et 500\$ à l'automne lors de l'enlèvement des balises. Cette dépense sera imputée au poste « Sécurité civile » (02-230-00-459) et ce, suite à un virement de crédits d'un montant de 1000\$ provenant du poste « Développement économique » (02-620-00-996).

Adoptée à l'unanimité

600-7 SAGE 31 Milles - Contribution 2013

M.B. 2013-07-02-186

Considérant la lettre déposée par le président de la « Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un Milles (SAGE) » demandant une contribution de 2000\$ pour le financement des activités de l'organisme ;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de participer au financement de l'organisme SAGE (Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des trente-et-un milles) pour l'année 2013 et ce, au montant de 2000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contribution SAGE » (02-690-00-970).

Adoptée à l'unanimité

600-8 **Concours banc décoratif**

M.B. 2013-07-02-187

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lancer un concours d'un banc décoratif en vue de procéder à son installation à la sortie du pont de fer. Le gagnant du concours se verra remettre la somme de 575\$, soit la somme réservée pour ce projet au budget. La dépense sera donc imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699). Les crédits pour les aménagements floraux qui compléteront l'installation du banc proviendront du montant demeurant disponible au budget pour ce genre de dépenses.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 **Journée de la culture**

M.B. 2013-07-02-188

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Bouchette et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la municipalité de Bouchette a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu que la municipalité de Bouchette, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journée de la culture* le dernier vendredi de septembre de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Déménagement de la bibliothèque

Note au procès-verbal

La conseillère au siège numéro 2, madame Michelyne Bélair, mentionne que le déménagement de la bibliothèque a fait augmenter les statistiques.

800-2 Cahier des Loisirs et de la Culture – Cinquième édition

M.B. 2013-07-02-189

Considérant que le service des loisirs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille présentement à l'élaboration de la 5^e édition du cahier des loisirs et de la culture version automne hiver;

Considérant qu'un quart de page est offert gratuitement à la municipalité;

Considérant qu'un quart de page supplémentaire est offert à un coût de 50\$;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de réserver un espace supplémentaire d'un quart de page et ce, au coût de 50\$. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le comité responsable des informations à inscrire dans ce cahier des loisirs et de la culture sera formé de : Réjean Major, Michelyne Bélair, Karo Poirier et Claudia Lacroix.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Feuille municipal
- Vidange des fosses septiques
- Entretien des chemins

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2013-07-02-190

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière